

3. Ils croient de leur devoir de se liguer pour prévenir l'intempérance, et tout ce qui pourrait porter atteinte à leur réputation d'honnêteté et de moralité ; ils s'engagent à ne point fréquenter les mauvais théâtres, et à ne point lire les livres condamnés par l'Église.

4. Ils banniront de leur conversation les expressions vulgaires, et, dignes dans leur maintien, ils éviteront toute démonstration qui dépasserait les limites du juste et de l'honnête.

II — *L'idée nationale*

1. Les membres du Congrès de la jeunesse catholique et canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur cette terre d'Amérique, qu'elle possède les aptitudes pour l'accomplir, et qu'elle doit garder son caractère distinct de celui des autres races.

2. Ils croient que le pays où la Providence l'a placée possède les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation, et qu'il appartient à la race canadienne-française d'exploiter ce pays qui est le sien.

3. Ils croient que c'est dans le sol du pays que leur patriotisme doit avoir ses racines, et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région.

4. Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître l'autonomie du Canada et de lutter contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation.

5. Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie.